



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 25 octobre 2018

29 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon (arrivée à 19h15) - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

4 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean Claude Doche) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Roger Chenu) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Pascal Valentin) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Laurence Dupuy-Verbinnen)

1 conseiller était excusé :

Nicolas Cougoule.

6 conseillers étaient absents :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Aurély Maillet - André Pellicier - Céline Pellicier - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Jean-Claude Doche est élu.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Tarifs des frais de secours sur pistes, saison 2018/2019

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de d'appliquer le remboursement des frais de secours sur le territoire communal conformément à l'article 54 de la loi dite "Démocratie de proximité" du 27 février 2002 : "toutefois, sans préjudice des dispositions applicables aux activités réglementées, les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayant droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs,

- de fixer comme suit les tarifs pour la saison 2018/2019 :

- . Zone Front de neige 53 € (+ 1,9 %)
- . Zone I – rapprochée 219 € (+ 3,79 %)
- . Zone II - éloignée 381 € (+ 1,87 %)
- . Zone III – hors-pistes 740 € (+ 0,27 %)
- . Zone IV – technique non médicalisée 750 € (+ 1,08%)

Recherches, avalanches, ..., selon les tarifs horaires suivants :

- . Coût horaire T.T.C. main d'œuvre pisteuse secouriste 40 € (+ 2,5 %)
- . Coût horaire T.T.C. chenillettes 190 € (+ 1,06 %)
- . Coût horaire T.T.C. motoneige 86 € (+ 2,38 %)

Ces tarifs sont applicables pour les activités de ski alpin et disciplines assimilées ainsi que toute activité sportive et de loisirs. L'encaissement des sommes dues au titre des frais de secours est effectué par le biais de la régie de recettes créée à cet effet par la commune.

Les secours concernés sont ceux réalisés sur l'ensemble du domaine skiable du territoire communal et non pas seulement sur les pistes de ski, y compris sur les itinéraires de ski de fond.

Il s'engage à inscrire au budget les recettes et les dépenses afférentes aux opérations de secours, il décide que les frais de secours engagés par la commune qui ont une incidence sur le budget communal, en raison des accidents dont sont victimes, sur le territoire communal, les personnes s'adonnant à toute activité de sport et de loisirs seront répercutés aux intéressés et donneront lieu à un remboursement auprès du receveur municipal d'une somme égale au montant total des factures adressées à la commune par les services de secours, les entreprises, artisans ou habitants requis qui ont pu participer avec leurs matériels, animaux, engins ou moyens divers aux dites interventions.

Egalement, il approuve les tarifs suivants des transports sanitaires terrestres et des secours hélicoptérés pour la saison 2018/2019 :

- . 195 € pour le transport sanitaire terrestre du bas des pistes de Montalbert jusqu'au centre hospitalier de Bourg saint Maurice (195 € en 2017)
- . 125 € pour le transport sanitaire terrestre du domaine skiable de Plagne altitude jusqu'au centre médical de Plagne Centre (195 € en 2017)
- . 195 € pour le transport sanitaire terrestre du domaine skiable de Plagne altitude jusqu'au centre hospitalier de Bourg saint Maurice (195 € en 2017)
- . 250 € pour le transport sanitaire terrestre du bas des pistes, du domaine skiable de Plagne altitude, de Plagne Montalbert, jusqu'au centre hospitalier d'Albertville (250 € en 2017)
- . 56,80 € la minute pour les secours hélicoptérés (55,77 € en 2017).

2 – Dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical des commerces de détail alimentaires les dimanches 23 et 30 décembre 2018

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à la dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical pour les journées des dimanches 23 et 30 décembre 2018, et ce, à l'ensemble des commerces de détail alimentaires de la commune.

Finances

3 – Adaptation des garanties d'emprunts OPAC

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les nouvelles garanties d'emprunt de l'OPAC, consécutives à la modification du calcul de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et à la Réduction du Loyer de Solidarité, dont le coût est supporté par les bailleurs sociaux ; la principale modification consistant à allonger de 10 ans la durée des garanties sur les prêts.

4 – Décision modificative au budget principal

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative au budget principal et qui prévoit :

- en section de fonctionnement : équilibre à 1 320,00 euros en dépenses et en recettes,

Il s'agit de crédits supplémentaires en dépenses pour financer le prélèvement FPIC 2018, équilibrés par une partie des menus produits forestiers perçus.

- en section d'investissement : équilibre à 22 349,00 euros en dépenses et en recettes.

Il s'agit de recettes supplémentaires (remboursement par le SDES de la TVA sur travaux de réseaux secs) ainsi que les opérations d'ordre qui s'y rattachent (Travaux réseaux La Thuile, Granier). Les crédits inscrits au chapitre 20 viennent équilibrer la section d'investissement.

5 – Décision modificative au budget annexe de l'eau

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative au budget annexe de l'eau et qui prévoit :

- en section de fonctionnement : virement de crédits à l'intérieur des chapitres 012, 014 et 67.

Cette décision modificative prévoit des virements de crédits à l'intérieur des chapitres afin de compléter les crédits nécessaires au reversement des redevances à l'Agence de l'eau.

6 – Budget annexe de l'eau, prêt 2018

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition de la Banque Postale concernant le prêt à consentir pour la réalisation de l'adduction d'eau de Montgirod, pour un montant de 600 000 €, sur 30 ans, au taux fixe de 1,98 %, soit des annuités de 26 572,68 €.

7 – Budget annexe du lotissement de l'Adray, prêt 2018

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition de la Banque Postale concernant le prêt à consentir pour le portage du lotissement de l'Adray à Longefoy, pour un montant de 1 000 000 €, sur 3 ans, au taux fixe de 0,38 %, et avec remboursement du capital in fine ou tout ou partie par anticipation, sans pénalités.

Ressources Humaines

8 – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (50 %)

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de la création d'un emploi permanent d'Agent d'Accueil à temps non complet, à raison de 17,5/35ème.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjointes administratifs, aux grades d'Adjoint administratif ou d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, relevant de la catégorie C.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

La modification du tableau des emplois prend effet au 1er décembre 2018.

II – Urbanisme, affaires foncières :

9 – Acquisition de terrains secteur Le Chaillet, à Montalbert, aux consorts Nicolino, aux consorts Marin et Gautier

Lucien Spigarelli n'a pas participé à la présente délibération.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir de M. Nicolino Raymond Louis époux Cressend Lucette Françoise, la parcelle cadastrée section G n° 1102 au prix de 8,00 € le m², soit 3 320,00 € + indemnité bois de 830,00 €, soit au prix total de 4 150,00 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte administratif.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir des consorts Regazzoni Lucile et des consorts Marin Caroline, Christian, Charline, Eric, Emmanuel, Anita et Jacky la parcelle cadastrée section G n° 1122 au prix de 8,00 € le m², soit 3 680,00 € + indemnité bois de 920,00 €, soit au prix total de 4 600,00 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte notarié.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir de Mme Gautier Michelle Monique épouse François Maurice et de M. François Christian André, la parcelle cadastrée section G n° 1118 au prix de 8,00 € le m², soit 2 456,00 € + indemnité bois de 614,00 €, soit au prix total de 3 070,00 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte notarié.

10 – Promesse de vente de l'ancienne école de Centron

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente à M. et Mme Bornet ainsi qu'à M. Cédric Burdet du bâtiment et du tènement cadastrés section G n° 457, 462, 463, 464 d'une superficie totale de 1 089 m², au prix total de 170 000 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte notarié.

11 – Promesse de vente à conclure avec Mme Guigue, secteur la Ruaz à Aimé

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquiescer de Mme Sylvie Guigue la parcelle cadastrée section B n° 1640p d'une superficie d'environ 128 m² au prix de 60,00 € le mètre carré, de préciser que la Commune prendra en charge tous les frais afférents à la réalisation de cette acquisition, et d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération notamment la promesse de vente puis l'acte notarié.

12 – DUP pour création d'un parking au Villaret, à Montgirod Centron

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- . d'approuver la réalisation du projet de parking du Villaret,
- . de poursuivre l'acquisition des parcelles concernées par le périmètre du projet appartenant à des propriétaires privés soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation,
- . de demander à Monsieur le Sous-Préfet, par délégation de M. le Préfet d'engager une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre des propriétaires concernés,
- . d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la poursuite de la procédure d'expropriation, notamment toutes les notifications, les offres et les mémoires de la Commune, ainsi que la saisine du Juge et à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience...

III – Travaux, affaires forestières :

13 – Demande de subvention « espace valléen Tarentaise »

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention « Espace valléen » auprès des financeurs concernés, soit le FEDER - POIA (Fonds Européen de Développement Régional – Programme Interrégional du Massif des Alpes) et la région Auvergne Rhône-Alpes, pour :

. approuver l'opération :

- améliorer la valorisation de ce patrimoine en offrant à la fois de nouveaux lieux de visites et d'expositions, mais également une nouvelle façon de faire visiter ces sites patrimoniaux, pour développer une « expérience client » autour de ces visites,
- augmenter l'attractivité de ces sites patrimoniaux forts en Tarentaise, afin de drainer une clientèle nouvelle, notamment jeunes et familles, ainsi que sur le tourisme d'affaires,
- mettre en œuvre un projet structurant et innovant pour la collectivité et pour la vallée, en offrant des nouveaux espaces polyvalents, qui servent à la fois à valoriser le patrimoine existant, mais aussi des espaces d'exposition « temporaires » sur différentes thématiques (« culture » / « architecture » / « design » ...)

. approuver le plan de financement,

- . déposer les demandes de subventions correspondantes, avec des aides FEDER d'un montant maximum de 95 650 € HT et des co-financements d'un montant de 42 908,59 € HT,
- . démarrer cette opération avant l'obtention des arrêtés attributifs de subventions,
- . terminer et payer le projet dans la limite des délais imposés par le FEDER-POIA.

IV – Informations au Conseil municipal :

14 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Pour des travaux

Marché d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

. Démontage de la glissière existante et repose d'une glissière à l'entrée de Charves – VRD Services, 73160 – 10 718,50 €

Pour des fournitures

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

. Achat de mâts kakémonos simple et double pour les commerces de l'Avenue de Tarentaise – Comatelec Schröder, 38420 – 21 731€

Pour des services

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT

. Achat de titres restaurant papier – Natixis Intertitres, 75013 – Marché à bons de commande sur 2 ans.

15 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, la Plagne Tourisme...

. Lucien Spigarelli informe les élus que trois jeunes Erythréennes, réfugiées politiques, sont actuellement accueillies à Aime. Prises en charge par les services de l'Etat et la Fédération des Oeuvres Laïques 73 (FOL), elles sont hébergées à la cure. Ces personnes, auparavant accueillies dans un centre provisoire d'hébergement, font parties du dispositif, mis en place par l'Etat, d'accueil des réfugiés politiques. Sur le secteur de la Tarentaise, 7 communes ont été désignées par le Préfet pour accueillir des réfugiés, dont Aime. Des familles sont actuellement placées à Bourg St Maurice, à Moûtiers...

Il ajoute que ces réfugiées sont inscrites dans un processus d'intégration de 9 à 12 mois (apprentissage de la langue, de la culture...), encadré par la Fédération des Oeuvres Laïques 73. Un dossier de demande de nationalité sera ensuite déposé pour ces jeunes femmes.

Il note que l'Opac de la Savoie, également partenaire de cet accueil, avait suggéré des logements disponibles sur la commune, mais il précise qu'il a été préféré à cette solution un encadrement par l'équipe paroissiale d'Aime, dans leurs locaux. Il remercie d'ailleurs chaleureusement toute l'équipe paroissiale pour son implication.

. Laurent Desbrini informe l'assemblée du départ de Stephan Koumanov, pour raisons personnelles, de son poste de directeur des stations d'altitude de La Plagne, et ajoute qu'un recrutement est en cours.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 25/10/18

A retirer de l'affichage à compter du 27/12/18

